



RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Afocg a organisé son assemblée générale aux Landes-Genusson le 8 février dernier.

Sur le même principe que les années précédentes, des ateliers tournants ont été organisés en première partie de matinée :

- Un premier atelier était consacré à la mise en application du prélèvement à la source,
- Un deuxième atelier traitait des nouveautés fiscales 2019,
- Un troisième atelier concernait le rapport d'activité.

La matinée a été conclue par la présentation des rapports financiers et d'orientation.



L'après-midi a été consacrée à l'intervention de Monsieur Frédéric COURLEUX, directeur d'études AGRICULTURE-STRATEGIES. Cela a été l'occasion d'aborder le thème des politiques agricoles en Pays de la Loire, en Europe et dans le monde : quel bilan peut-on dresser et quelles perspectives ?

Les éléments présentés ci-dessous sont une synthèse de l'intervention de M. COURLEUX. Son diaporama est disponible sur le site de l'Afocg : www.afocg.fr, à la rubrique « publications économiques ». Vous pourrez également trouver des données complémentaires sur le site de Agriculture-Stratégies : www.agriculture-strategies.eu

POLITIQUES AGRICOLES EN PAYS DE LA LOIRE

Tout commence par un portrait de notre région. A l'échelle de la France, la ferme Pays de la Loire c'est : 7,1 % de la SAU, 7 % des exploitations, 9,9 % des exploitants, 16 % du lait de vache, 18 % des gros bovins, 10 % des cultures, 23 % des poulets de chair, ... M. COURLEUX a mis en avant la dominance des productions d'élevage sur notre territoire en soulignant l'importance des signes de qualité présents dans 40 % des exploitations ligériennes.

Il a ensuite été question de la place des soutiens à l'agriculture dans notre région. Les aides découplées par hectare y sont historiquement élevées pour un niveau d'aide par actif permanent (9 940 €) inférieur à la moyenne d'autres régions.

Le sujet de l'autonomie fourragère a été abordé en lien avec les différentes réformes : La réforme de 1992 a eu un effet pervers sur l'environnement incitant les exploitants à retourner les prairies avec la mise en place d'aides aux céréales. Ce phénomène a été partiellement corrigé avec l'instauration des DPU en 2006 et des aides aux protéines végétales.

Les préoccupations climatiques et environnementales ont été introduites via le second pilier de la PAC, aujourd'hui géré par la région. D'autre part, les problématiques de zonage des mesures agro environnementales et d'enveloppe budgétaire ont été soulevées et débattues. Une baisse de 26 % du budget alloué au second pilier est envisagée pour la prochaine réforme de la PAC.



Frédéric COURLEUX,
Directeur d'études AGRICULTURE-STRATEGIES,
fils d'agriculteur, ingénieur agro, DEA en économie, a été en charge du bureau de l'évaluation et de l'analyse économique au ministère de l'Agriculture.



QU'EN EST-IL DES POLITIQUES AGRICOLES DANS LES AUTRES PAYS DU MONDE ?

M. COURLEUX est parti d'un constat : « A quelques jours d'intervalle, deux communications officielles, l'une depuis Bruxelles, l'autre depuis Buenos Aires, ont confirmé que la Politique Agricole Commune (PAC) et le multilatéralisme connaissent une crise politique profonde. Le 29 novembre 2017, le Commissaire européen à l'Agriculture présentait un projet de réforme dans la stricte continuité des précédentes. Le 12 décembre 2017, la réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s'achevait sur le constat d'un nouvel échec à sortir le cycle de Doha de l'enlisement. Il semble plus que jamais nécessaire de considérer conjointement la trajectoire de la PAC et celle de l'OMC, l'échec de l'une expliquant l'échec de l'autre, et vice-versa. »

En prenant l'exemple de la production de blé, la présentation des différentes politiques agricoles mondiales a été faite. M. COURLEUX constate que depuis la crise alimentaire de 2007-2008, les politiques agricoles se renforcent. Au final, 3 types de stratégies existent :

- Protection douanière (Chine, Inde, etc.)
- Aides contracycliques (USA, Canada)
- Débouchés valorisants (Russie-viandes blanches, US-biocarb)

... et l'Europe à contre-courant !

- Découplage
- Connection aux marchés internationaux
- Greenwashing (expression utilisée pour se donner une image écologique responsable).

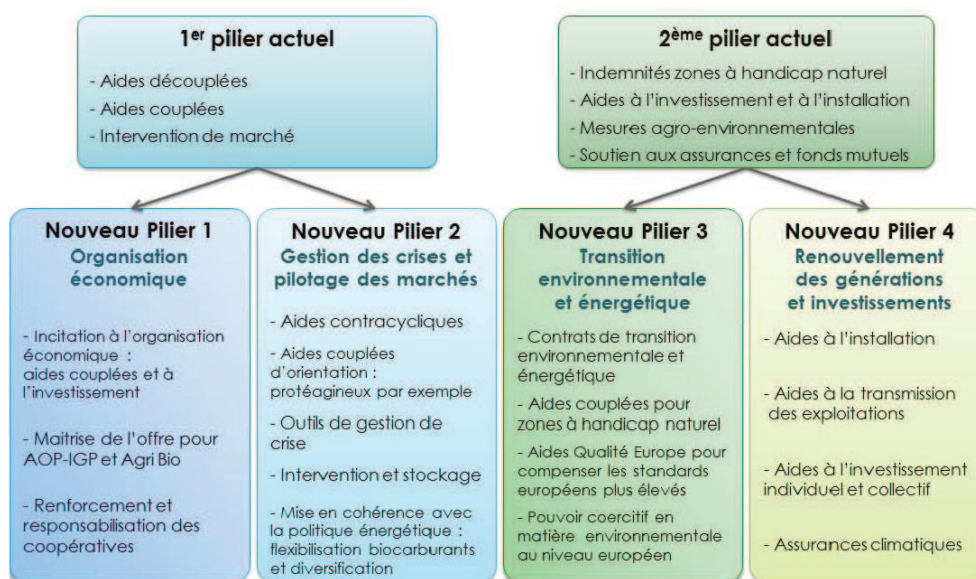


PERSPECTIVES : PAC POST 2020, POUR UN NOUVEAU PACTE ALIMENTAIRE AVEC LES AGRICULTEURS

Pour M. COURLEUX, s'il est essentiel qu'un nouveau multilatéralisme émerge, l'Europe agricole doit d'ores et déjà retrouver la lettre et l'esprit du Traité de Rome. Garantir la sécurité alimentaire, assurer la stabilisation des marchés, participer au relèvement des revenus agricoles constituent ainsi les objectifs d'une réforme en profondeur de la PAC, en y adjoignant celui d'accompagner la transition environnementale et énergétique. Un rééquilibrage vers les objectifs sociaux du maintien d'une agriculture familiale et environnementaux de protection des ressources est désormais nécessaire pour éviter de fragiliser le socle sur lequel l'agro-alimentaire européen se situe.

Agriculture Stratégies propose une réforme en profondeur de la PAC se traduisant par une PAC articulée autour de 4 nouveaux piliers qui remplaceraient les deux piliers existants comme illustré sur le schéma ci-dessous.

Proposition de nouvelle PAC articulée en 4 piliers



- Le premier pilier serait dévolu à l'organisation économique des producteurs et doit notamment permettre aux organisations de producteurs d'être, comme toute entreprise, en capacité d'ajuster leur offre pour ne pas déstabiliser ses marchés. Cette responsabilisation des producteurs face aux marchés peut pour autant ne pas s'avérer suffisante et nécessite un pilotage des marchés par le niveau communautaire, seul garant de l'intégrité du marché unique.
- Dans le deuxième pilier se situeraient les mesures de gestion de crise à l'instar de l'aide à la réduction volontaire de la production laitière expérimentée en 2016 mais aussi la possibilité d'utiliser les biocarburants comme un stabilisateur des marchés grâce à une priorisation des usages alimentaires sur les usages non alimentaires. Pour les produits soumis aux aléas des prix internationaux, des aides contracycliques pourraient permettre une stabilisation des revenus dans une optique d'efficacité dans l'emploi des fonds publics et de plus-value communautaire en association avec les mesures de pilotage de marché.
- Le troisième pilier serait celui de la transition environnementale et énergétique en recourant à des approches contractuelles qui semblent bien plus opérantes que les démarches basées sur le verdissement d'aides découplées. Pour les agricultures des zones à handicaps naturels, disposer d'aides couplées à la production semble nécessaire car les services rendus dans ces territoires dépendent directement de la production. De plus, à l'opposé du laxisme dont fait preuve la Commission vis-à-vis de dérogations accordées à certains pays, il est important que le niveau communautaire reste le garant de la politique environnementale car, à défaut, renvoyer cette responsabilité aux Etats-membres se traduirait par un nivellement par le bas.
- Enfin, le quatrième nouveau pilier devrait permettre d'assurer le renouvellement des générations et soutenir l'investissement. La pyramide des âges des agriculteurs est plus que préoccupante et la décennie à venir sera décisive car sans assez d'hommes et de femmes dans l'agriculture, la valeur ajoutée et les capacités de transition des systèmes s'étioleront. Outre l'aide à l'installation, la PAC doit structurer des programmes visant à accompagner la transmission des exploitations : c'est lors de l'installation que les investissements offrent le plus grand levier possible pour orienter les exploitations vers la durabilité qu'elle soit environnementale, économique ou sociale. Le soutien aux assurances climatiques doit permettre de sécuriser dans le temps les systèmes de production.

Cette nouvelle PAC s'inscrirait dans les limites des perspectives financières pluriannuelles, maintenues à un niveau équivalent à celles dévolues à la période 2014-2020 et respecterait pleinement les traités et le règlement financier en vigueur.